

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 109

présenté par
M. Savary

ARTICLE 6 TER

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« expressément ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.